

Communiqué de presse

Paris, lundi 22 décembre 2008
CP/SG/JT/538/08

Le Secrétaire général de la Francophonie salue la remise en liberté du Président mauritanien Sidi Ould Cheikh Abdallahi

Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, salue l'annonce faite hier, dimanche 21 décembre 2008, de la fin de l'assignation en résidence surveillée du Président Sidi Ould Cheikh Abdallahi. « *Nous espérons qu'il s'agit d'une libération définitive et inconditionnelle au sens des exigences formulées par notre Groupe de Contact dans les communiqués des 10 et 21 novembre 2008, et des engagements pris par les autorités issues du coup d'Etat lors de la mission en Mauritanie effectuée par le Groupe de contact les 6 et 7 décembre derniers* » a déclaré le Secrétaire général.

Rappelant l'implication nécessaire de tous les acteurs mauritaniens concernés dans la recherche d'une solution consensuelle pour un retour à l'ordre constitutionnel, le Secrétaire général a ajouté : « *Nous regrettons de constater, cependant, que les annonces rendues publiques récemment par les autorités issues du coup d'Etat laissent entrevoir des préparatifs pour la tenue de certaines assises dans un esprit autre que celui que nous aurions tous souhaité* ».

La Francophonie saisit cette occasion pour réitérer au Groupe de contact, placé sous l'égide de l'Union africaine (UA) et composé de l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union européenne (UE), la ligue des Etats arabes (LEA), l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ainsi qu'à l'ensemble des acteurs mauritaniens, sa disponibilité à contribuer à l'émergence d'une solution consensuelle et à accompagner toute initiative ou processus permettant de réaliser, le plus rapidement possible, les objectifs fixés.

Pour rappel, le coup d'Etat perpétré en Mauritanie le 6 août 2008 a été immédiatement et fermement condamné par le Secrétaire général de la Francophonie. Quelques jours plus tard, le Conseil Permanent de la Francophonie s'est réuni en session extraordinaire pour examiner la situation de ce pays membre. Se fondant sur les dispositions de la Déclaration de Bamako, il a confirmé la condamnation exprimée par le Secrétaire général et prononcé la suspension de la Mauritanie de la Francophonie, entraînant l'application de l'ensemble des mesures déclinées au paragraphe 3 du Chapitre V de la Déclaration de Bamako.

L'OIF compte 55 Etats et gouvernements membres, et 13 pays observateurs. Pour plus de renseignements sur la Francophonie : www.francophonie.org

Contacts Presse :

Julie Tilman, attachée de presse du Secrétaire général. Tél. : (33) 1 44 11 12 68 julie.tilman@francophonie.org